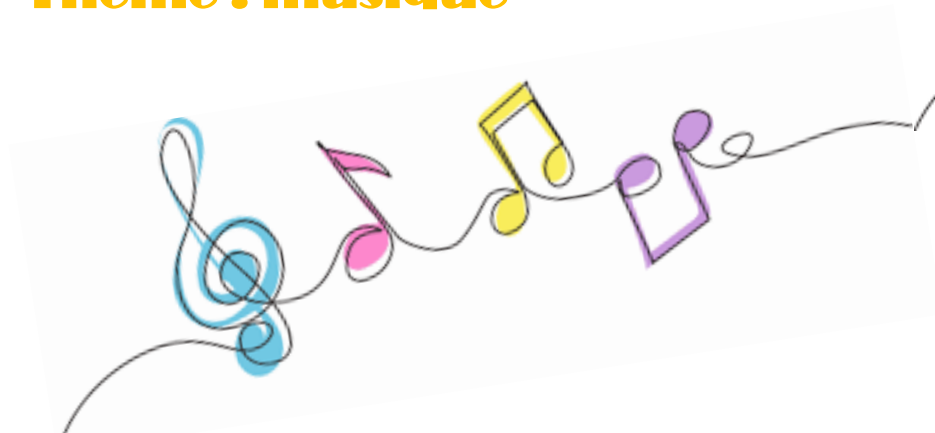




Centre de loisirs

Du 13 au 17 Avril 2026

Thème : musique



Groupe :
3 à 6 ans
Groupe :
6 - 8 ans
et/ou 9 -
12 ans

Lundi
13 avril

Mardi
14 avril

Mercredi
15 avril

Jeudi
16 avril

Vendredi
17 avril

Activités qui seront proposées par l'équipe d'animation

MATIN
9H30
11H30

Organisation avec les
enfants de la
semaine

Et installation du
centre de loisirs



Jeux de musique



Jeux de musique



Sortie
Départ 9h00



Blind test



Show!



12H 13H30

REPAS

APRES
MIDI
14H30
17H30

Djembé



Tambourin



Danse



Eveil musical



Clé de sol



Danse

**Partitions de
musique**



SOMMAIRE



Notre projet pédagogique

p 3

Informations sur le centre

p 4

Inscriptions au Centre de Loisirs

p 5

Le programme des vacances

p 6, 7, 8

** Sous réserve de modifications éventuelles **



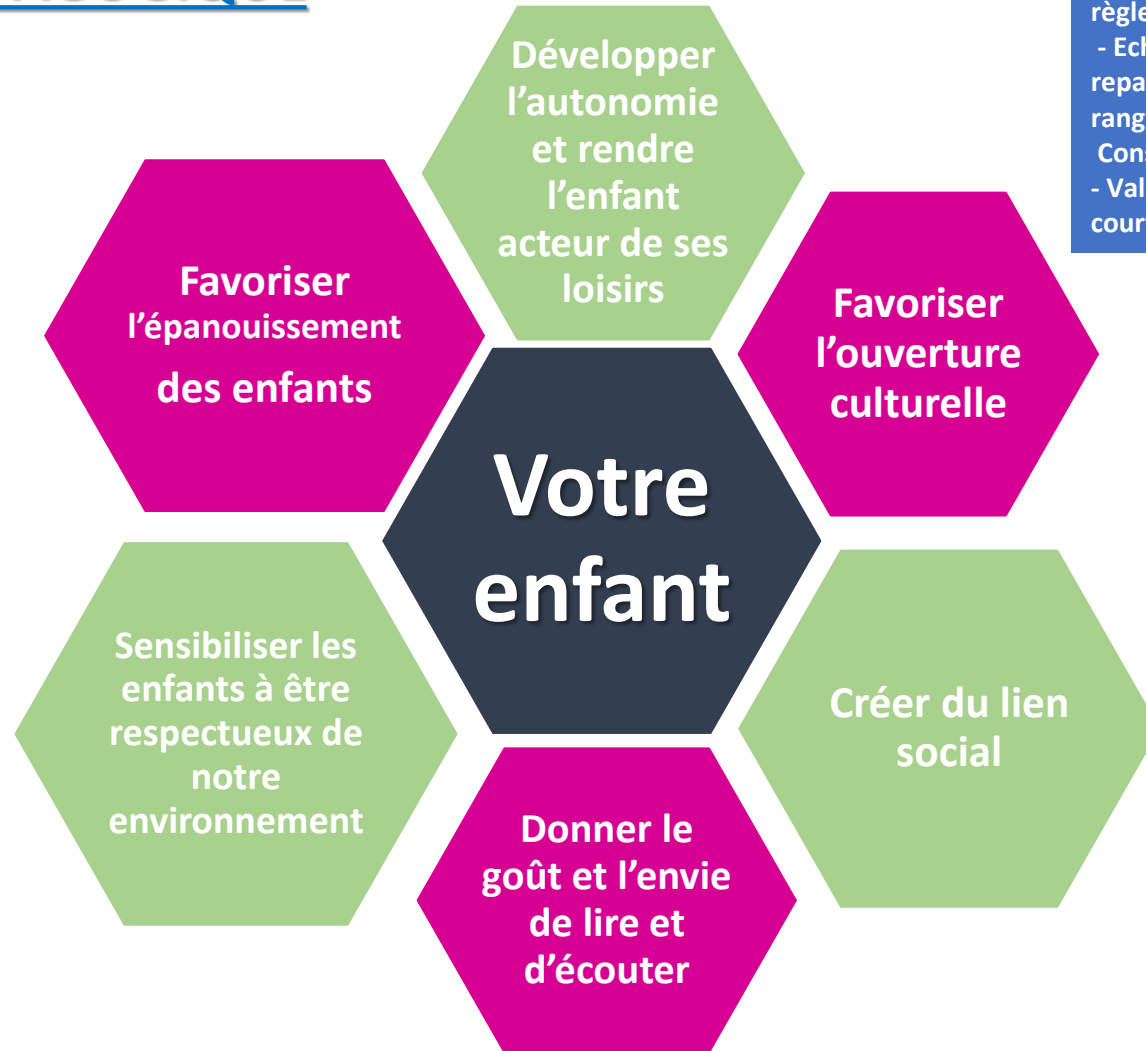
Possibilité d'accueil :
de 8 h à 9 h 15 et de 17 h 30 à 18 h 30
Heures d'ouverture du Centre de loisirs :
9 h 15 à 17 h 30
Le Centre de Loisirs est ouvert aux enfants à partir de 3 ans.



NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

- Un animateur référent par tranche d'âge sur la semaine.
 - Être à l'écoute (attitude de l'animateur)
 - Respecter les rythmes de l'enfant (sorties adaptées aux tranches d'âge, des temps calmes dans la journée).
 - Panel d'activités le plus varié possible
- Activités qui valorisent les capacités de chacun, qui passent essentiellement par le jeu

- Dans les lieux de vie, mise en place d'une signalétique, économie d'énergie
- Tri des déchets
- Utilisation lors des activités de matériaux de recyclage
- Récupérer l'eau non utilisée lors des repas et les déchets (compost) pour le jardin



- En début de chaque semaine les enfants vont à la médiathèque et alimentent la bibliothèque du Centre après concertation et échange entre les enfants pour choisir des livres, magazines, journaux et cd.
- Mise en place de temps calmes par l'équipe d'animation, lecture d'une histoire, d'un conte...

- Rôle de l'animateur : être référent, être attentif au respect des règles, communiquer, être responsable, prendre des initiatives
- Echanges autour des tâches quotidiennes à effectuer (durant le repas, sur le rangement après les temps libres, participer au rangement à la fin de l'activité, le tri des poubelles...)
- Construire les règles de vie avec les enfants
- Valoriser les enfants, préparation et organisation des séjours courts.

- Intervention de personnes extérieures
- Découvrir son environnement grâce à des activités à l'extérieur du Centre.
- Rencontre avec les résidents du centre ALGIRA d'Orsennes
- Rencontre avec d'autres Centres de Loisirs pour des activités ou grands jeux en commun.
- Proposition d'activités ouvertes sur le monde (observation et découverte de différentes cultures)

- Développer les échanges avec tous les acteurs intervenant dans la vie des enfants
- Mise en place d'un événement de clôture de Centre de loisirs (type kermesse) afin d'échanger avec tous les acteurs du centre de loisirs : enfants, parents, animateurs, intervenants, élus.



Informations Centre de Loisirs



[Le centre de loisirs se déroulera à l'école Jean Moulin \(Entrée par la grille de l'école\)](#)

REGLEMENT :

- Les consoles de jeux ne sont pas admises dans le Centre de Loisirs.
- Il est indispensable que les parents accompagnent leur enfant jusqu'à l'accueil du Centre de Loisirs et qu'il soit confié à un adulte référent.
- Les règles de vie seront déterminées par les enfants et les animateurs au début de la semaine et seront affichées à l'entrée du Centre de Loisirs. Toutes les absences non excusées seront facturées.
- Pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les enfants **doivent arriver au plus tard à 9h15**. Le centre est ouvert de 8H à 18H30.
- Tous les enfants doivent, dans la mesure du possible, venir au Centre de Loisirs avec un sac à dos, une petite bouteille d'eau, une casquette, des effets de sports (baskets et short) et un vêtement de pluie.

FONCTIONNEMENT :

- Le centre accueille les enfants de 8h à 9h15 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer sur la feuille d'inscription si vous souhaitez bénéficier de cette flexibilité.
- Toutes les informations concernant la vie du centre seront diffusées sur le tableau d'entrée.
- Le programme sera élaboré par les enfants avec les animateurs lors d'une réunion quotidienne.
- Certaines activités et sorties sont déjà programmées (voir programme de la semaine).
- Les goûters sont fournis chaque jour par le Centre de Loisirs.



Inscriptions au Centre de Loisirs

Les enfants devront être inscrits pour la semaine complète. (Possibilité de demi-journée)

➤ Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

➤ **Les familles ayant déjà rempli un dossier en début d'année doivent juste nous remplir la feuille d'inscription pour la semaine de centre.**

➤ Le dossier d'inscription doit comporter la feuille de renseignement dûment complétée, l'autorisation parentale (décharge), la feuille sanitaire et une photocopie du carnet de vaccinations de votre enfant.

➤ Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.aigurande.fr, à retirer à l'accueil Périscolaire (garderie) ou au secrétariat de la Mairie.

➤ **Inscription, avant le 6 février 2026 pour Février, et avant le 3 avril 2026 pour Pâques. avant le 10 octobre 2026 pour la Toussaint**
Tarifs du Centre de Loisirs (2026)

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Mairie d'Aigurande

Service Animation

02 54 06 30 56

centredeloisirs.aigurande@orange.fr

Quotient familial	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée avec repas	Tarif demi-journée sans repas	Semaine
Q1 (0 à 565)	7.20	4.80	4.80	2.60	36.00
Q2 (566 à 765)	10	6.80	6.80	3.60	50.00
Q3 (766 à 965)	13.40	9.30	9.30	4.80	67.00
Q4 (966 et plus)	16	11.30	11.80	6.10	80.00



FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT :

Le centre accueille les enfants de 7h15 à 18H30 dans les locaux du périscolaire Ecole Jean Moulin.

Toutes les informations concernant la vie du centre seront diffusées sur le tableau d'entrée.

Les goûters sont fournis par le centre de loisirs.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.aigurande.fr, à retirer à l'accueil Périscolaire (garderie) ou au secrétariat de la Mairie. Les familles ayant déjà rempli un dossier en début d'année doivent juste remplir la feuille relative au centre du mercredi.

REGLEMENT

- Il est indispensable que les parents accompagnent leur enfant jusqu'à l'accueil du Centre de Loisirs et qu'il soit confié à un animateur
- Les règles de vie seront déterminées par les enfants et les animateurs au début de la période et seront affichées à l'entrée du Centre de Loisirs.
- Tous les enfants doivent venir au Centre de Loisirs avec un sac à dos, une petite bouteille d'eau (nominative), une casquette, des vêtements et chaussures de sport et un vêtement de pluie.
- Les consoles de jeux ou jouets de la maison ne sont pas admis dans le centre de loisirs.

